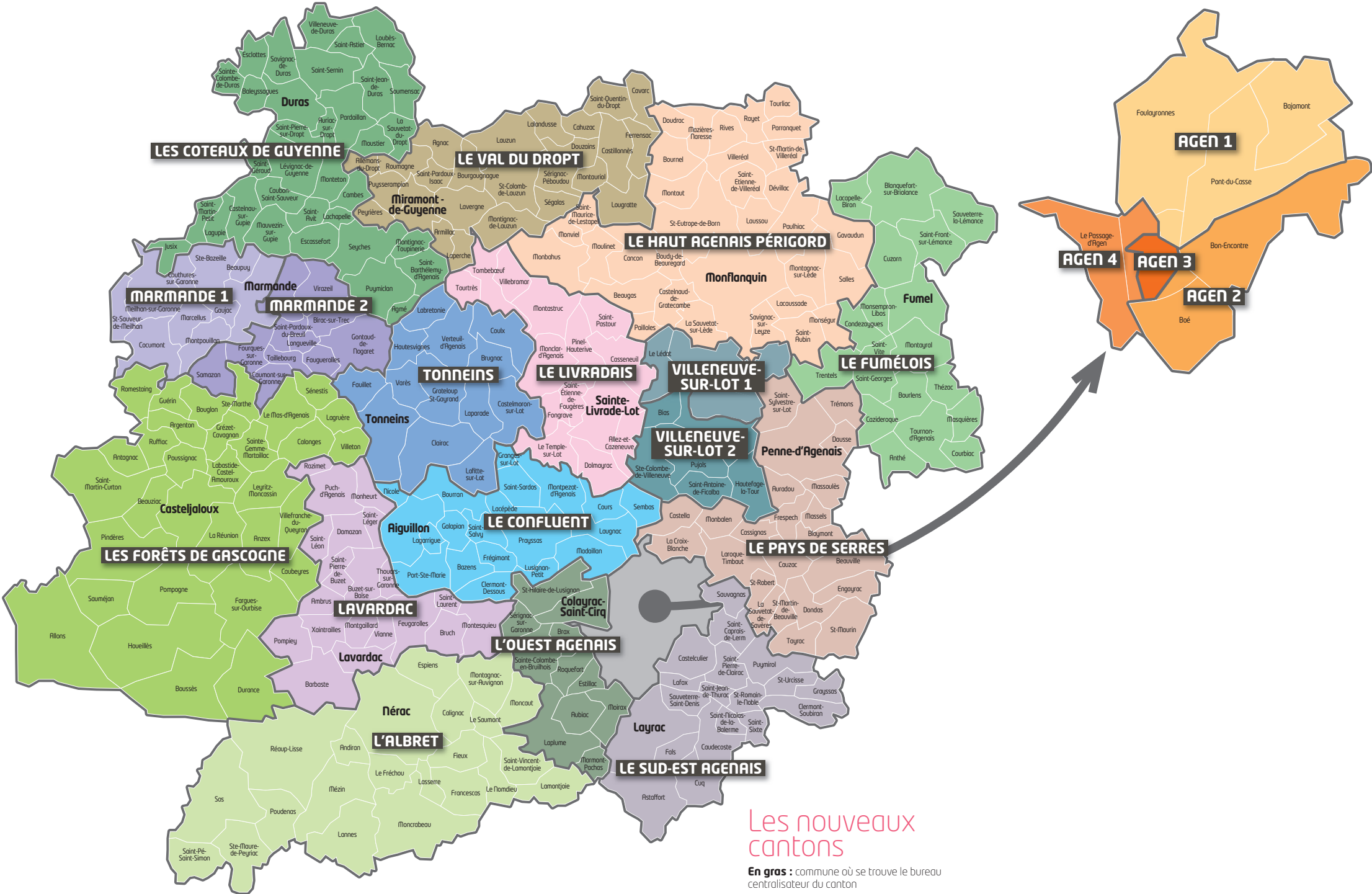




Les nouveaux cantons

En gras : commune où se trouve le bureau centralisateur du canton

Agen 1

Bajamont, Foulayronnes, Pont-du-Casse, la partie de la commune d'Agen située au nord et à l'est de l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune d'Agen, la ligne de chemin de fer de Bordeaux à Sète, avenue Henri-Barbusse, place du 14 juillet, cours du 14 juillet, pont de la libération, avenue de Stalingrad, jusqu'à la limite territoriale de la commune de Foulayronnes.

Agen 2

Boé, Bon-Encontre. La partie de la commune d'Agen située au sud et à l'est de l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite de la commune d'Agen, ligne de chemin de fer de Bordeaux à Sète, avenue Henri-Barbusse, place du 14 juillet, avenue Jean-Jaurès (route départementale n°813) jusqu'à la limite de la commune de Boé.

Agen 3

Ce canton comprend la partie de la commune d'Agen située au sud de l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune d'Agen, avenue du maréchal Leclerc, rue de Sevin, boulevard de la liberté, boulevard Carnot, rue Diderot, rue Montesquieu, rue Mirabeau, cours Gambetta, rue Lomet, rue Richard-Coeur-de-Lion, rue Garonne, place des Laitiers, rue des Cornières, place Barbès, rue Molinier, place du Poids de la Ville, rue Émile-Sentini, place Castex, boulevard de la République, place du 14 juillet, avenue Jean-Jaurès (route départementale n°813), jusqu'à la limite de la commune de Boé.

Agen 4

La commune du Passage-d'Agen et la partie de la commune d'Agen non comprise dans les cantons d'Agen 1, Agen 2 et Agen 3.

Le Confluent

Aiguillon, Bazens, Bourran, Clermont-Dessous, Cours, Frégimont, Galapian, Granges-sur-Lot, Lacépède, Lagarrigue, Laugnac, Lusignan-Petit, Madaillan, Montpezat-d'Agenais, Nicole, Port-Sainte-Marie, Prayssas, Saint-Salvy, Saint-Sardos, Sembras.

Les Forêts de Gascogne

Allons, Antagnac, Anzex, Argenton, Beauziac, Bouglon, Boussès, Calonges, Casteljaloux, Caubeyres, Durance, Fargues-sur-Ourbise, Grézet-Cavagnan, Guérin, Houeillès, Lasbastide-Castel-Amouroux, Lagruère, Leyritz-Moncassin, Le-Mas-d'Agenais, Pindères, Pompogne, Poussignac, La réunion, Romestaing, Ruffiac, Saint-Martin-Curton, Sainte-Gemme-Martailac, Sainte-Marthe, Sauméjan, Sénestin, Villefrance-du-Queyran, Villeton.

L'Ouest Agenais

Aubiac, Brax, Colayrac-Saint-Cirq, Estillac, Laplume, Marmont-Pachas, Moirax, Roquefort, Saint-Hilaire-de-Lusignan, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Sérignac-sur-Garonne.

Les Coteaux de Guyenne

Agmé, Auriac-sur-Dropt, Baleyssagues, Cambes, Castelnau-sur-Gupie, Caubon-Saint-Sauveur, Duras, Escassefort, Esclottes, Jusix, Lachapelle, Lagupie, Lévigac-de-Guyenne, Loubès-Bernac, Mauvezin-sur-Gupie, Monteton, Montignac-Toupinerie, Moustier, Pardaillan, Puymiclan, Saint-Astier, Saint-Avit, Saint-Barthélémy-d'Agenais, Saint-Géraud, Saint-Jean-de-Duras, Saint-Martin-Petit, Saint-Pierre-sur-Dropt, Saint-Sernin, Sainte-Colombe-de-Duras, La Sauvetat-du-Dropt, Savignac-de-Duras, Seyches, Soumensac, Villeneuve-de-Duras.

Le Fumélois

Anthé, Blanquefort-sur-Briolance, Bourlens, Cazideroque, Condezaygues, Courbiac, Cuzorn, Fumel, Lacapelle-Biron, Masquières, Monsemprom-Libos, Montayral, Saint-Front-sur-Lémance, Saint-Georges, Saint-Vite, Sauveterre-la-Lémance, Thézac, Tournon-d'Agenais, Trentels.

Lavardac

Ambrus, Barbaste, Bruch, Buzet-sur-Baise, Damazan, Feugarolles, Lavardac, Montgaillard, Monheurt, Montesquieu, Pompiéy, Puchd'Agenais, Razimet, Saint-Laurent, Saint-Léger, Saint-Léon, Saint-Pierred-Buzet, Thouars-sur-Garonne, Vianne, Xaintrilles.

Le Sud-Est Agenais

Astaffort, Castelculier, Caudecoste, Clermont-Soubiran, Cuq, Fals, Grayssas, Lafox, Layrac, Puymirol, Saint-Caprais-de-Lerm, Saint-Jean-de-Thurac, Saint-Nicolas-de-la-Balerm, Saint-Pierre-de-Clairac, Saint-Romain-le-Noble, Saint-Sixte, Saint-Urcisse, Sauvagnas, Sauveterre-Saint-Denis.

Marmande 1

Beaupuy, Cocumont, Couthures-sur-Garonne, Gaujac, Marcellus, Meilhan-sur-Garonne, Montpouillan, Saint-Sauveur-de-Meilhan, Sainte-Bazeille et la partie de Marmande non comprise dans le canton de Marmande 2.

Marmande 2

Birac-sur-Trec, Caumont-sur-Garonne, Fauguerolles, Fourques-sur-Garonne, Gontaud-de-Nogaret, Longueville, Saint-Pardoux-du-Breuil, Samazan, Taillebourg, Virazeil. La partie de la commune de Marmande située à l'est de l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de Saint-Pardoux-du-Breuil, cours de la Garonne, boulevard Richard-Coeur-de-Lion, depuis l'embouchure du Trec, terrasse du château, rue du général Brun, rue Léopold-Faye, rue Charles-de-Gaulle, rue du docteur Courret, rue du Fougard, place du Fougard, avenue Deluns-Montaud, boulevard de la liberté, rue des Isserts, rue de Lagassat, dans la limite de la zone d'agglomération, voie communale n°505, chemin rural de Marmande à Juvelin, chemin rural de Belloc à Carrie, chemin rural de Marmande à Saint-Avit, Marmande est.

Le Val du Dropt

Agnac, Allemans-du-Dropt, Armillac, Bourgougnague, Cahuzac, Castillonès, Cavarac, Douzains, Ferrensac, Lalandusse, Laperche, Lauzun, Lavergne, Lougratte, Miramont-de-Guyenne, Montauriol, Montignac-de-Lauzun, Peyrières, Puysserampion, Roumagne, Saint-Colomb-de-Lauzun, Saint-Pardoux-Isaac, Saint-Quentin-du-Dropt, Ségalas, Sérignac-Péboudou.

Le Haut Agenais Périgord

Beaugas, Boudy-de-Beauregard, Bournel, Cancon, Castelnaud-de-Gratecambe, Dévillac, Doudrac, Gavaudun, Lacaussade, Laussou, Mazières-Naresse, Monbahus, Monflanquin, Monségur, Montagnac-sur-Lède, Montaut, Monviel, Moulinet, Pailloles, Parranquet, Paulhiac, Rayet, Rives, Saint-Aubin, Saint-Étienne-de-Villeréal, Saint-Eutrope-de-Born, Saint-Martin-de-Villeréal, Saint-Maurice-de-Lestapel, Salles, La Sauvetat-sur-Lède, Savignac-sur-Leyze, Tourliac, Villeréal.

L'Albret

Andiran, Calignac, Espiens, Fieux, Francescas, Le Fréchou, Lamontjoie, Lannes, Lasserre, Mézin, Moncaut, Moncrabeau, Montagnac-sur-Auvignon, Nérac, Le Nomdieu, Poudenas, Réaup-Lisse, Saint-Pé-Saint-Simon, Saint-Vincent-de-Lamontjoie, Sainte-Maure-de-Peyriac, Le Saumont, Sos.

Le Pays de Serres

Auradou, Beauville, Blaymont, Cassignas, Castella, Cauzac, La Croix-Blanche, Dausse, Dondas, Engayrac, Frespech, Laroque-Timbaut, Massels, Massoulès, Monbalen, Penne-d'Agenais, Saint-Martin-de-Beauville, Saint-Maurin, Saint-Robert, Saint-Sylvestre-sur-Lot, La Sauvetat-de-Savères, Tayrac, Trémons.

Le Livradais

Allez-et-Cazeneuve, Casseneuil, Dolmayrac, Fongrave, Monclard'Agenais, Montrastruc, Pinel-Hauterive, Saint-Étienne-de-Fougères, Saint-Pastour, Sainte-Livrade-sur-Lot, Le Temple-sur-Lot, Tombeboeuf, Tourtrès, Villebramar.

Tonneins

Brugnac, Castelmoron-sur-Lot, Clairac, Coulx, Fauillet, Grateloup-Saint-Gayrand, Hautesvignes, Labretonie, Lafitte-sur-Lot, Laparade, Tonneins, Varès, Verteuil-d'Agenais.

Villeneuve-sur-Lot 1

Le Lédar et la partie de la commune de Villeneuve-sur-Lot située sur la rive droite du Lot.

Villeneuve-sur-Lot 2

Bias, Hautefrage-la-Tour, Pujols, Saint-Antoine-de-Ficalba, Sainte-Colombe-de-Villeneuve, Villeneuve-sur-Lot sud. La partie de la commune de Villeneuve-sur-Lot située sur la rive gauche du Lot.